

**QUESTIONNAIRE renvoyé à [marie-eve.zufferey@avenirfamilles.ch](mailto:marie-eve.zufferey@avenirfamilles.ch)  
[jean.blanchard@avenirfamilles.ch](mailto:jean.blanchard@avenirfamilles.ch)**

**Jean-Charles Rielle, député, médecin, candidat au Grand Conseil 15 avril 2018**

**1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.**

**a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?**

Oui. Les raisons sont principalement financières : salaire et revenu familial insuffisant; familles monoparentales, familles recomposées; problèmes de garde d'enfants; insuffisance de places de crèche; mobilité et temps disponible; logement à disposition; égalité et répartition des tâches.

**b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?**

Renforcer et développer les structures d'accueil pour la petite enfance; introduire un salaire minimum légal; introduire un salaire de base pour les proche-aidants; favoriser les temps partiels y compris pour les postes à responsabilité; permettre le travail à domicile quand cela est possible, sans discriminer les femmes par exemple; introduire un salaire ménager

**2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)**

**a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?**

Manque d'information; accès difficile à l'information; notion de dignité; honte de faire une demande quand bien même on y a droit; la langue.

**b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?**

Soutenir les démarches des concerné-e-s en terme de proximité; favoriser l'accompagnement, vu la complexité des démarches, en donnant des moyens supplémentaires aux associations et organismes existants; simplification des démarches; plus d'information; l'allocation universelle de base permettrait de régler une partie des problèmes.

**3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).**

**a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?**

Donner plus de visibilité aux préoccupations des familles; asseoir la politique en faveur des familles et de tous types de familles; favoriser une coordination entre l'ensemble des acteurs concernés sur le terrain; accès aux prestations sociales; attention aux problèmes liés à la migration et lutte contre toutes les formes de discriminations.

**b) Quels en seraient les désavantages ?**

Risque de créer des lourdeurs administratives et des coûts «administratifs» hors actions sur le terrain ou au dépens du terrain.

**4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).**

**a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?**

Avoir une vision générale et une évaluation continue des données exploitables; permettre une égalité de traitement entre les communes (cf. Etude de l'Observatoire de la politique de la petite enfance sur la tarification des lieux d'accueil).

**b) Quels en seraient les désavantages ?**

Risque de multiplier les structures. Proposition: un observatoire pourrait être intégré au Secrétariat à la famille.

**5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.**

**a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?**

Volonté du développement des lieux d'accueil pour la petite enfance; politique de tarification coordonnée (subventions communales); prestations en faveur des familles (malheureusement inégales selon les communes); aides pour le désendettement; lutte contre les violences conjugales et familiales; prise en charge extra scolaire.

**b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?**

Renforcer une politique de formation à tout âge; soutenir l'apprentissage de la langue et l'alphabétisation; mesures de lutte contre le chômage; accès au marché de l'emploi; un logement digne pour tous et toutes; accessibilité aux soins physiques et/ou psychiques; congé parental; les prestations diverses en faveur des familles; lutter contre l'endettement et aider le désendettement; lutter plus contre les violences conjugales et familiales; favoriser la formation pour celles et ceux qui en ont besoin, entre autres les personnes relevant de l'immigration; l'accessibilité aux soins; congé parental.